



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
Arrondissement de BESANCON

Commune de
VUILLAFANS

Extrait du registre des délibérations de la Commune

Séance du 23 /05/ 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 mai à 20 h 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de VUILLAFANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale en date du 17/05/2025.

Sous la présidence de M. Claude CURIE, Maire.

Présents : Céline BOUVERET, Claude CURIE, Benjamin DOLE, Yves GAMELON, Michelle HOUSER, Remi JEANNINGROS, Jean-Benoît LAMBERT, Stéphane MEREL, Sylvie PERRET-GENTIL, Olivier THOURIN, Bernard WOZNY.

Absents excusés : Anne-Lise BOESINGER, (procuration à Céline BOUVERET, Marie-Thérèse CRETIN-GUTH, (procuration à Sylvie PERRET-GENTIL), Patrick CHANUSSOT, (procuration à Bernard WOZNY).

Absents :

Démissionnaire : Alain KIBLER.

Secrétaire de séance : Sylvie PERRET-GENTIL.

Président de séance : M. le Maire, Claude CURIE.

Nombre de membres

- en exercice : 14
- présents : 11
- votants : 14
- ayant donné procuration : 3
- absents excusés : 3
- absents : 0
- exclus : 0
- démissionnaire : 1

Date de convocation :
27/03/2025

Objet de la délibération :

Délibération pour accepter la proposition de vendre ses 8 parcelles de terrain situées au Plain du Seux.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré M. Georges PERNOT, le mercredi 23 avril 2025 en mairie, celui-ci propose à la commune de VUILLAFANS de vendre les 9 parcelles de terrain qu'il possède, à savoir :

Désignation Cadastrale

Section	Parcelle n°	Adresse	Contenance	
AE	202	Planche des Cheminots	10,25 a	
AE	206	Plain du Seux	3,74 a	
AE	207	Plain du Seux	3,90 a	
AE	209	Plain du Seux	7,93 a	
AE	219	Plain du Seux	1,76 a	
AE	240	Sur le Seux	40,65 a	
AE	271	Plain du Seux	11,40 a	
AE	320	Plain du Seux	9,48 a	
AE	322	Plain du Seux	9,74 a	
		TOTAL	98,85 a	

Le Maire précise que ces parcelles seront vendues au prix de 1,00 euros le mètre carré, soit : 9 885, euros TTC.

DCM 2025-05-044

Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le

ID : 025-212506331-20250523-DCM_2025_05_044-DE



Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Fait et délibéré à Vuillafans, le 23 mai 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme, M. le Maire, Claude CURIE

